



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHARLEVAL

DELIBERATION N°064/2020

*_*_*_*_*_*

Réunion du Conseil Municipal

du

23 juillet 2020

*_*_*_*_*_*

L'an DEUX MILLE VINGT

Le vingt-trois du mois de juillet à 20 H30,

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Monsieur Pascal CALAIS, Maire.**

Etaient présents :

Patrick EMO, Christiane HEQUET, Maud DALISSIER, Sébastien MARTIN, Patrick HEMERY, **adjoints**, Patrick DORMESNIL, Nelly MASSON, Jérôme HEUDIER, Sandrine LARDIN, Cyrille COEFFIER, Hatman PEBE, Valérie PAYEN.

Absent ayant donné pouvoir :

Agnès MOYA à Patrick HEMERY
Béatrice OTÉRO à Patrick EMO
Denis GILLES à Sébastien MARTIN
Corinne BAILLIE à Pascal CALAIS
Angélique PILLARD à Sandrine LARDIN
Christian CAUCHOIS à Valérie PAYEN

Absent :

Secrétaire de séance : Maud DALISSIER

Date de convocation du Conseil : 18 juillet 2020

Budget principal – Affectation des résultats de l'exercice 2019

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

1 559 958.50 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

156 697.54 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 55 824.98 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 390 040.24 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 1 045 546.36 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les affectations suivantes :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 400 000.00 €
Ligne 001 : Excédent d'investissement : 1 615 783,48 €
Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 146 737.78 €

Fait à Charleval, les jour, mois et an susdits.

Suivant les signatures pour extrait conforme

Votes :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Pascal CALAIS



Transmis en Préfecture le : 24 juillet 2020
Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié le 24 juillet 2020 est exécutoire.
Conformément au Code de Justice, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage ou de sa notification.
Il peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois, d'un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai.